



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE

N° Spécial

03 Juin 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 03 Juin 2020

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
N° 2020-020	02.06.2020	Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.	3
N° 2020-021	02.06.2020	Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.	4

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté n° 2020-020 du 2 juin 2020 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.

La directrice départementale de la cohésion sociale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté DDCS du 4 juin 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant le procès-verbal portant résultats des élections du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique départemental de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine :

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité technique de proximité de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

- La directrice départementale, présidente ;
- La directrice départementale adjointe, suppléante ;
- Le secrétaire général, chef du pôle fonctions support, responsable des ressources humaines

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Cédric BARRAS, UNSA	M. Daniel CORDIER, UNSA
Mme Émilie GONZALEZ, UNSA	Mme Dalila ABID, UNSA
Mme Fatia TELHA, UNSA	
Mme Monique SETA, FO	Mme Muriel KERGREIS, FO

Article 2 : L'arrêté DDCS n° 2018-090 du 26 décembre 2018 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 2 juin 2020

La directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté n° 2020-021 du 2 juin 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.

La directrice départementale de la cohésion sociale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2015-002 du 3 février 2015 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant le procès-verbal portant résultats des élections du 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine

Sur proposition du secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine :

ARRETE

Article 1^{er} : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

- La directrice départementale, présidente ;
- La directrice départementale adjointe, suppléante ;
- Le secrétaire général, chef du pôle fonctions support, responsable des ressources humaines

Représentants du personnel :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Cédric BARRAS, UNSA	M. Daniel CORDIER, UNSA
Mme Émilie GONZALEZ, UNSA	Mme Dalila ABID, UNSA
Mme Fatia TELHA, UNSA	
Mme Monique SETA, FO	Mme Muriel KERGREIS, FO

Article 2 : assistent également :

- Docteur LACOUR, médecin de prévention d'horizon santé travail (solidarités)
- Docteur Gérard PERALTA, médecin de prévention d'horizon santé travail (intérieur)
- Madame IRIUS-LESTIN, assistante sociale

Article 3 : L'arrêté DDCS n°2018-089 du 26 décembre 2018 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 2 juin 2020

La directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>